

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### ARTICLE 1 : RANGEMENT DU MATERIEL

La vaisselle est reprise **SALE** mais **triée** et **débarrassée de toute nourriture ou boisson**.

Chaque article devra être remis dans son bac d'origine.

La verrerie sera remise à l'endroit (tête vers le haut) dans le bac approprié.

Les grandes assiettes seront rangées par 20 pièces dans chaque bac.

Les assiettes creuses seront rangées par 35 pièces dans chaque bac.

Les assiettes à dessert seront rangées par 35 pièces dans chaque bac.

Les couverts seront triés par type dans différents bacs.

Les samovars seront vidés de leur contenu.

Les nœuds de chaises seront **dénoués** et repliés en 4 (ou roulés comme initialement pour les toiles de jute) et replacés dans leur caisse d'origine.

Les nappes tâchées de crayon, bic, marqueurs, feutre, cire de bougie, moisissures et/ou trouées, brûlées seront facturées automatiquement selon le tableau des prix ci-dessus.

Les chaises seront empilées par 6 pour les transparentes et par 8 pour les blanches /dorées. Les coussins remis par 28 pcs dans les bacs.

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition

du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du propriétaire et du preneur.

**Le non respect des règles de rangement et/ou nettoyage comme stipulé ci-dessus entrainera une facturation forfaitaire de 45€ pour la surcharge de travail causée.**

### ARTICLE 2 : DURÉE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée maximum de 4 jours, le premier jour étant la veille du jour de location et le dernier jour, au plus tard, le surlendemain

### ARTICLE 3 : LOYER

Le preneur s'engage à verser le montant de l'acompte afin de bloquer sa réservation. Le versement de l'acompte étant la preuve de la réservation.

Le paiement du solde se fera par virement bancaire et l'argent devra être sur le compte BNP de MEGA FIESTA avant le jour de livraison.

### ARTICLE 4 : LIVRAISON, ENLÈVEMENT ET REPRISSE DU MATÉRIEL

Le dépôt et la reprise du matériel se fera à l'adresse mentionnée sur devis/contrat.

Pour la livraison et la reprise, le chargement / déchargement se fera à l'endroit le plus accessible et le plus proche de l'entrée de la salle.

Le livreur n'est pas tenu de les transporter jusqu'à l'intérieur de la salle ou jusqu'à l'endroit où le preneur en fera usage.

⚠ Le chauffeur ne monte pas le matériel à l'étage, il sera déposé au rez-de-chaussée ⚠

Le preneur de location est tenu de garder les chariots sur lesquels sont disposés les chaises pour le transport.

Les chaises livrées sur chariot devront être remises sur chariot par 4 piles de 6 pcs, la dernière chaise de chaque pile à l'envers.

Toute surcharge de travail imputée au livreur à cause d'un mauvais rangement du matériel ou du fait qu'ils soient stockés

dans une zone difficile d'accès entraînant alors un retard pour le livreur sera facturée à 45€ de l'heure avec un minimum d' 1h00 qui sera déduit de la caution.

### ARTICLE 5 : DEPOT DE GARANTIE

Le preneur devra verser au propriétaire, avant la livraison et dans un virement à part, la caution mentionnée sur le contrat avec en communication " Caution + votre n° à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués.

Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état dans un délai maximum de 10 jours ouvrables, par virement bancaire.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS GENERALES

Le preneur du matériel est responsable de la vérification de celui-ci au moment de l'enlèvement ou de la livraison.

Sauf constatations faites contradictoirement et par écrit **avant le jour de l'événement**, le matériel loué est considéré comme ayant été délivré par Mega Fiesta en parfait état.

Le preneur accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage,

le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par le professionnel.

Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation, sera réparé par le professionnel ou tout autre avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 semaine, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.

Il est interdit au locataire de céder ses droits ou une partie de ceux-ci en qualité de locataire ou de sous louer sans le consentement écrit antérieur du bailleur. Sauf convention contraire avec le bailleur, le locataire demeure en cas de sous-location, solidairement responsable du respect des obligations de location avec le sous-locataire.

Le preneur qui décide d'annuler sa réservation, pour quelle que raison qu'il soit, après avoir versé l'acompte, perdra l'intégralité de l'acompte versé. Seuls, les cas de force majeure de pandémie de covid-19 seront pris en compte pour un remboursement de l'acompte suite à une annulation.

Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 6 mois à dater de la notification d'annulation par mail ou par courrier.